Inondations Les gestes essentiels



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio et respectez les consignes de sécurité



Vos enfants sont en sécurité à l'école. Ne prenez pas de risques pour aller les chercher



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Ecoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 90.2FM) et attendez les consignes des autorités.













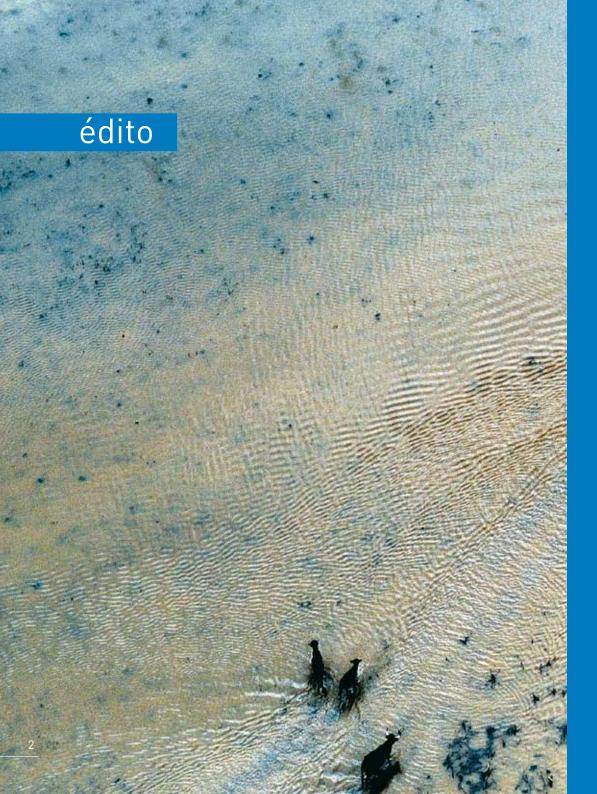


Les gestes **essentiels** Pour **vous** Pour **votre logement**

Conseil général du Gard Direction du développement rural Service de l'eau et des rivières

> Maison du Département 3, rue Guillemette 30044 Nîmes cedex 9 Tél. 04 66 76 52 11 04 66 76 77 35





Inondations Les gestes essentiels



Informez-vous

- Avec un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités France Bleu Gard Lozère 90.2 FM
- Consultez le site www. vigicrues.ecologie.gouv.fr

Prévoyez les gestes essentiels

- Amarrez les cuves
- Rassemblez médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture
- Prenez des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...)
- Surélevez le mobilier et, si vous avez un étage, montez les biens et de documents de valeur
- Munissez-vous d'une lampe torche à piles
- Mettez en sécurité votre véhicule

Vos enfants sont en sécurité à l'école. Ne prenez pas de risques pour aller les chercher.



- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- Coupez les alimentations en gaz et en électricité
- Réfugiez-vous dans les étages
- Ecoutez la radio France Bleu gard Lozère 90.2 FM - et attendez les consignes des autorités
- N'utilisez pas votre véhicule
 - Ne pas circuler dans les rues inondées
 - Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours
 - Ne consommez l'eau du robinet et du forage que sur avis favorable des autorités
 - N'évacuez que sur ordre des autorités
 - Ne revenez pas dans le lieu que vous avez évacué



- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours de votre mairie
- Ventilez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et autre réseaux qu'après un contrôle complet des circuits. N'hésitez pas à faire appel à un spécialiste
- Préservez votre santé: ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des forages, avant avis favorable de la mairie
- Faites sécher vos locaux et Chauffez dès que possible



Notre politique de prévention contre les inondations: un engagement fort du Conseil général

L'inondation est le premier risque naturel dans le Gard. Ces «événements climatiques exceptionnels», fréquents au cours de la dernière décennie, plongent chaque année les Gardois dans l'inquiétude d'une prochaine crue d'automne, avec son cortège de conséquences désastreuses, humainement et matériellement.

Conscient de cette situation, et – malheureusement fort de «l'expérience gardoise» - le Conseil général, avec ses partenaires, s'est fermement et fortement engagé dans une politique de prévention et de réduction des risques.

Le schéma départemental de prévention des inondations, adopté par l'assemblée départementale fin 2003, a pour enjeux essentiels d'anticiper les risques de futurs projets d'aménagement et d'urbanisme, d'améliorer dans ce domaine les situations difficiles héritées du passé, de renforcer les ouvrages de protection (bassins de rétention et digues), de sensibiliser au risque et à sa prévention, d'améliorer l'information en temps de crise.

Fin 2006, le Conseil général, l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région engagent une démarche dite de «réduction de la vulnérabilité du bâti», sur le territoire de trois communautés de communes gardoises. Cette opération consiste à identifier les différents types d'habitat en fonction des niveaux de risque et à recenser la nature des travaux à réaliser. Elle doit permettre de mieux adapter aux risques de crues les bâtiments publics, les sites d'accueil de personnes fragiles et les logements privés.

Le guide que vous avez entre les mains participe de cette volonté de prévention et d'information. Je souhaite que ces conseils et ces consignes favorisent les «bons réflexes» de tous les Gardois auxquels il est destiné.

Damien ALARY

Président du Conseil général du Gard Vice-Président de la Région Languedoc-Roussillon

Prévention des inondations: l'action du Conseil général du Gard et de ses partenaires

Voici l'essentiel des **dispositifs d'information, de sauvegarde et de prévention** qui constituent les axes majeurs du schéma départemental de prévention des inondations, adopté fin 2003 par l'assemblée des élus du Conseil général.



Modernisation et extension des réseaux d'annonces de crues (services de l'État).

→ Organiser une mobilisation rapide des communes et services publics

- Appui technique et financier du Conseil général à la mise en place de plans communaux de sauvegarde (organisation et plans d'intervention en temps de crise).
- Plan Route, notamment pour anticiper les coupures des voies de communication vulnérables, leur délestage et l'orientation des automobilistes.

→ Sols et bâti: anticiper les risques des futurs projets d'aménagement, améliorer les situations difficiles héritées du passé

- Dans les zones de grand danger, procédures de délocalisation d'activités et de logements (menées par les services de l'État).
- Premières démarches d'incitation des communes ou communautés de communes à des actions collectives de mise en sécurité de l'habitat (« réduction de la vulnérabilité du bâti »): partenariat Conseil général, État, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Région.



communes sinistrées sur 353, 18.5 % du territoire gardois est classé en zone inondable soit près de 37 % de la population.



Les premières études débutent fin 2006.

- Projets pilotes d'adaptation des pratiques agricoles pour diminuer le ruissellement.

→ Conforter et réaliser des ouvrages de protection.

- En 2006, création par le Conseil général, d'un fonds spécial d'aides aux communes, intercommunalités et syndicats de bassins versant pour la réalisation d'aménagements de protection (bassins de rétention, renforcement ou création de digues). Aides délivrées sous condition : pas de projets d'urbanisme en zones inondables.
- Préservation ou restauration des bassins de rétention.
- Renforcement des ouvrages de protection en zones urbanisées.
- Création de nouvelles digues.

→ Pour tous, développer (ou retrouver) une «culture du risque»

- Sensibiliser et former les élus et les personnels territoriaux à la prise en compte des risques inondation dans l'aménagement du territoire.
- Sensibiliser les enfants: journées d'animation en milieux scolaires.
- Informer et sensibiliser tous les Gardois : pose de repères de crues (bassin du Vidourle et des Gardons, avec panneaux explicatifs).
- Création, fin 2006, d'une exposition itinérante mise à disposition des communes.



/.



La première précaution à prendre est de vous informer sur le niveau de risque de la zone où vous habitez.

Vous pourrez alors juger quelles mesures, parmi celles que nous vous présentons, sont les plus adaptées à votre situation.

→ Pourquoi s'informer?

La connaissance des phénomènes naturels permet d'acquérir une conscience du risque (perception réelle et juste du danger), donc de l'anticiper et d'adapter ainsi vos comportements.

→ Sur quoi s'informer?

Renseignez-vous sur l'histoire des inondations de votre commune, de votre terrain, de votre habitation. Au-delà de votre propre expérience, il est utile de vous informer sur les précédentes inondations.

Interrogez vos voisins et en particulier les personnes âgées. Renseignez-vous aussi auprès des services publics: mairie, services techniques municipaux, pompiers, préfecture, Direction départementale de l'équipement (DDE), Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF).



Notez les informations que vous recueillerez : date et durée de l'événement, hauteur d'eau maximale atteinte, dommages, mesures prises à la suite.

Vous apprendrez ainsi si votre **commune** est exposée à :

- des crues lentes, où la montée des eaux laisse le temps de s'organiser un minimum, mais qui peuvent durer plusieurs jours à plusieurs semaines,
- des crues torrentielles, où la montée des eaux peut être très rapide et violente, mais généralement de courte durée.

Prenez connaissance de ce guide

Il se propose de vous remémorer ou de vous indiquer (si vous êtes récemment installé dans notre département),

- quelques consignes utiles en cas de crues annoncées: quels comportements, quelles conduites adopter pour vous protéger, protéger votre entourage,
- quels aménagements prévoir à l'intérieur et à l'extérieur de votre logement, pour mieux l'adapter au risque et réduire ainsi sa vulnérabilité.

6



Avant

- Informez-vous
 - Avec un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités

France Bleu Gard Lozère 90.2FM

- Consultez le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Prévoyez les gestes essentiels
 - Amarrez les cuves
 - Rassemblez médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation
 - Faites une réserve d'eau potable et de nourriture
 - Prenez des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...)
 - Surélevez le mobilier et, si vous avez un étage, **montez** les biens et les documents de valeur
 - Munissez-vous d'une lampe torche à piles
 - Mettez en sécurité votre véhicule
- Vos enfants sont en sécurité à l'école. Ne prenez pas de risques pour aller les chercher.

Pendant

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- **Coupez** les alimentations en gaz et en électricité
- Réfugiez-vous dans les étages
- Ecoutez la radio France bleu Gard Lozère 90.2 FM et attendez les consignes des autorités
- N'utilisez pas votre véhicule
- Ne circulez pas dans les rues inondées
- Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne consommez l'eau du robinet et du forage que sur avis favorable des autorités
- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Ne revenez pas dans le lieu que vous avez évacué

😝 Après

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours et de votre mairie
- Ventilez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et autre réseaux qu'après un contrôle complet des circuits. N'hésitez pas à faire appel à un spécialiste
- Préservez votre santé: ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des forages, avant avis favorable de la mairie
- Faites sécher vos locaux et chauffez dès que possible



Votre maison, votre logement, ou plus généralement le bâtiment que vous utilisez, a été inondé ou est susceptible de l'être. Les dégâts peuvent être importants et les conséquences dramatiques. Vous souhaitez vous protéger et protéger vos biens. Voici quelques conseils pour votre sécurité, pour limiter les dommages et faciliter le retour à la normale après la crue.

Maintenir temporairement l'eau à l'extérieur

Techniques dites «sèches», pour des crues de faible vitesse et de hauteur d'eau limitée à moins d'un mètre.

Extérieur des bâtiments

- Prévoyez sacs de sables, parpaings, barrières amovibles.

Réseaux

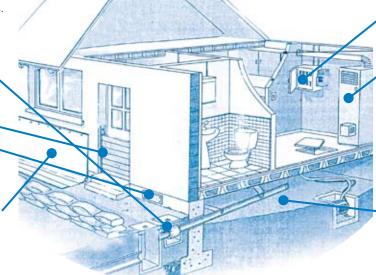
- Installez des clapets anti-retour sur les réseaux des eaux usées pour limiter le refoulement.
- Colmatez les gaines des réseaux.

Ouvertures

- Installez des batardeaux (protections amovibles).
- Fermez les bouches d'aération et de ventilation, les trappes d'accès au vide sanitaire par des caches temporaires (ne pas oublier de les rouvrir à la fin de la crue pour faciliter l'aération et le séchage).

Murs

- Assurez l'étanchéité des murs en colmatant les fissures et en entretenant les joints.



Adapter les bâtiments à la présence occasionnelle de l'eau

Techniques dites « en eau », pour assurer votre sécurité et celle des occupants du bâtiment

Pour vous mettre en sécurité

- Identifiez ou créez un espace refuge, pour la protection des occupants dans l'attente des secours.
- Créez un ouvrant en toiture, un balcon ou une terrasse pour faciliter l'évacuation.

Pour limiter les dommages

Mobilier et huisseries

- Choisissez des meubles démontables pour les pièces inondables.
- Privilégiez le bois plein, les huisseries en PVC ou aluminium, qui sont moins sensibles à la présence de l'eau.

Pour faciliter le retour à la normale

Électricité

- Mettez hors d'eau le tableau électrique.
- Créez un réseau séparatif pour les pièces inondables (tableau électrique séparé, disjoncteur différentiel à haute sensibilité).
- Créez un réseau électrique descendant.
- Rehaussez les compteurs (eau, électricité et gaz) avec l'accord de vos fournisseurs.

Chauffage et ventilation

- Mettez hors d'eau les installations de chauffage, les centrales de ventilation et de climatisation.

Nettoyage

- Privilégiez l'installation de portes et de portesfenêtres avec un seuil de faible hauteur pour faciliter le nettoyage.
- Prévoyez une pompe pour l'évacuation de l'eau.

A l'extérieur du bâtiment

- Évitez de creuser sous le bâtiment pour protéger ses fondations.
- Prévoyez d'installer un drain pour faciliter le séchage des murs.





Une sélection de sites

arrêté catastrophes naturelles...).

- www.prim.net - rubrique Moi face au risque, s'informer, anticiper et se préparer à la crise

risque inondation réalisé par le Conseil général du Gard et ses partenaires ainsi que des informations sur l'état du risque à l'échelle communale (population et surface en zone inondable,

- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Guides et plaquettes:

- Guide de remise en état des bâtiments Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) sept 2002 www.logement.equipement.qouv.fr
- Guide d'évaluation de la vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque de l'inondation : CSTB novembre 2005 www.logement.equipement.gouv.fr
- La mitigation en zone inondable: document d'étape mars 2005 Ministère de l'écologie et du développement durable - http://www.prim.net